

# Fiche de communication Encombrants et collectes spéciales

(Ce sujet nécessite un positionnement de la part des membres du conseil. Les messages-clés proposés partent de la prémisse que le conseil ira de l'avant avec les recommandations.)

## Propositions de réponses

- Il y aura deux fois plus de collectes spéciales pour les encombrants-déchets et les résidus de construction en 2019.
- Avec cet ajout, les collectes spéciales auront lieu huit fois en 2019 : une fois en février ainsi qu'une fois par mois d'avril à octobre.
- Les prochaines collectes spéciales auront lieu du 11 au 22 février 2019.
  - La collecte des encombrants-déchets aura lieu le jour de la collecte des ordures ménagères.
  - La collecte des résidus de construction aura lieu le jour de la collecte des matières recyclables.
- Les différentes collectes favorisent le réemploi et la récupération dans le but de réduire ce qui se retrouve au dépotoir.
- La situation sera réévaluée à l'automne 2019 en ce qui concerne l'année 2020.

# Quelques rappels

- Rappelons que les citoyens ont plusieurs options simples pour se départir de leurs encombrants.
  - Entre les collectes spéciales, les citoyens peuvent toujours apporter leurs encombrants-déchets gratuitement au centre de transbordement.
  - Les résidus de construction peuvent aussi être apportés gratuitement aux écocentres.
    - Notons que les écocentres sont maintenant ouverts toute l'année.



O Il est facile de se départir d'encombrants recyclables ou réutilisables comme les électroménagers et les produits électroniques. Les citoyens n'ont qu'à composer le 311 pour demander une collecte à domicile.

## Faits saillants

#### Collectes spéciales

- Les encombrants sont des matières trop grosses pour être déposées dans un bac ou une poubelle.
- Chaque collecte spéciale se compose de deux collectes distinctes :
  - o une collecte pour les encombrants-déchets comme les matelas et les meubles avec tissu;
  - o une pour les résidus de construction et les meubles en bois sans tissu.
- Les deux collectes ont pour but de recycler le plus de matières possibles.
  - Les matières récoltées lors de la collecte des résidus de construction sont recyclées ou récupérées et ainsi détournées de l'enfouissement.
  - Ce qui ne peut être récupéré est ramassé lors de la collecte des encombrants-déchets afin d'être envoyé au dépotoir.
- L'ajout de collectes spéciales nécessitera un investissement de 425 000 \$, qui sera puisé à même les surplus du PGMR.
- Pour savoir comment vous départir de votre encombrant, consultez le gatineau.ca/dtritus ou téléchargez l'application mobile DTRITUS.
  - O Vous pouvez également obtenir au même endroit un calendrier de collecte personnalisé.
  - o L'horaire des nouvelles collectes spéciales sera ajouté sous peu.

#### Bilan 2018 – Gestion des encombrants

- Rappelons que depuis le 15 juillet 2018, les encombrants ne sont plus ramassés lors de la collecte des ordures toutes les deux semaines.
- La nouvelle collecte à domicile pour les encombrants recyclables ou réutilisables connaît du succès.
  - O Depuis juillet 2018, plus de 1300 adresses ont bénéficié de ce service en composant le 311.
- Les premières collectes spéciales tenues en octobre 2018 ont permis de ramasser :
  - o Environ 416 tonnes d'encombrants-déchets destinés à l'enfouissement;
  - o 406 tonnes de résidus de construction qui ont été valorisés et ainsi détournés de l'enfouissement.

### Rappels – PGMR

• Conformément aux exigences du gouvernement provincial, toutes les municipalités du Québec doivent réduire leurs déchets.



- Dans son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020, Gatineau vise à réduire les déchets résidentiels de 45 % d'ici 2020.
- Tous les changements aux services de collectes visent à atteindre ces objectifs.

### Contexte

Afin d'assurer les collectes supplémentaires, un montant de 425 000 \$ imputable sera financé à même les surplus constatés des années antérieures du PGMR. En ce qui concerne le traitement des matières, il est fort possible que ce soit la même quantité de matériel récupéré, mais par l'entremise des 8 collectes spéciales au lieu des 4 prévues.

#### Gestion des encombrants

Les encombrants (toute matière résiduelle trop volumineuse pour être disposée dans un contenant ou poubelle) sont interdits dans les ordures ménagères depuis le 15 juillet 2018. C'est donc dire que tous les encombrants et déchets déposés à côté des contenants (bacs roulants, poubelles ou conteneurs), tels les meubles, les branches d'arbres, les matelas, les tapis, le bois, etc. ne sont plus ramassés par la collecte municipale à toutes les deux semaines. Nous offrons différents types de collectes sans frais pour que les citoyens se départissent de ces matières :

- Collecte spéciale de résidus de construction : les résidus de construction, rénovation, démolition tels le bois, palettes de bois, le gypse, etc. destinés à la valorisation, sont envoyés dans un centre de tri de résidus de tels matériaux secs.
- Collecte spéciale d'encombrants-déchets : les matelas, sofas, meubles en plastique ou brisés, etc. destinés à l'enfouissement sont ramassés dans les ordures ménagères.
- Collecte à domicile sur appel : les encombrants en bon état pour le réemploi ou recyclables comme les électroménagers, encombrants métalliques ou produits électroniques sont ramassés par La Relance Outaouais et Grands Frères Grandes Sœurs Outaouais (GFGSO). Pour se prévaloir de ce service, les citoyens doivent composer le 311.

#### Constats relatifs aux encombrants, au 31 décembre 2018

- Le service de collecte à domicile sur appel pour le réemploi semble répondre à un besoin auprès des citoyens et gagnerait à être davantage publicisé auprès des citoyens, car seulement 10 % du contrat a été effectué depuis l'entrée en vigueur de ce service.
- On observe une stabilité et une certaine régularité, depuis octobre 2018, de l'apport d'encombrants-déchets au centre de transbordement par les citoyens et les OBNL (depuis la gratuité de ces visites).
- Les citoyens utilisent davantage les écocentres depuis la bonification des heures d'ouverture cet automne, alors que les quantités apportées sont stables par rapport aux années antérieures.
- On observe une stabilité des dépôts illicites sur le territoire par rapport aux années antérieures.
- La performance de la Ville dans la gestion de ses matières résiduelles permet un montant de subvention supérieur aux prévisions budgétaires.

#### Rappel - PGMR

Le 30 août 2016, la Ville adoptait son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020.



Ce plan énonce les grandes orientations, détermine les objectifs à atteindre et les moyens à prendre ainsi que le niveau de service à établir pour arriver à réduire les déchets. La révision du PGMR est une obligation provinciale en vue de se conformer à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le PGMR doit présenter la gestion des différentes matières résiduelles générées sur son territoire et les mesures qui seront prises pour atteindre les objectifs régionaux et provinciaux de détournement de l'enfouissement.

La mise en œuvre des actions du PGMR en 2018 est venue grandement modifier le service municipal de collectes des matières résiduelles.

#### Prochaines étapes – PGMR

- **Hiver 2019 :** La Ville termine la distribution des bacs gris de 120 litres (ainsi que des sacs admissibles) pour la collecte des ordures ménagères.
- **Hiver 2019 :** Une analyse portera sur les mesures d'accommodement et de tarification pour les surplus d'ordures.
- **Printemps 2019 :** La CDTHE doit statuer sur le modèle tarifaire, les mesures d'atténuation et un programme de récupération ou d'autres mesures pour les vieilles poubelles. Le conseil devra ensuite approuver les recommandations.
- **Printemps 2019 :** Un modèle tarifaire sera adopté par le conseil municipal en vue d'une entrée en vigueur le 15 juillet 2019.
- Dès le 15 juillet 2019 : Le volume du contenant d'ordures ménagères sera limité à 120 litres. Seuls ce contenant ainsi que des sacs de surplus tarifés admissibles seront permis par collecte des ordures ménagères en bordure de rue.

Un plan de communication complet vise à informer la population des changements concernant le service de collectes.